

# Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Doubles-voies

Il est absolument nécessaire de commencer prochainement l'établissement des doubles-voies entre Choindez et Roches et entre Aesch et Delémont.

## Gares

Nous rappelons encore nos anciennes requêtes concernant l'amélioration de la gare de Moutier, prolongation des marquises, salles d'attente sur les quais et modernisation des bâtiments.

Les questions soulevées ci-dessus ont fait l'objet d'un entretien récent avec les instances compétentes des chemins de fer fédéraux. Il ne nous reste qu'à souhaiter qu'elles porteront des fruits dans un avenir prochain.

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Un retour de prospérité en Europe.** L'Organisation européenne de coopération économique vient de publier ses statistiques relatives à la production des pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. De 1947 à 1952, la production par habitant a augmenté en Europe occidentale deux fois plus vite qu'aux Etats-Unis. Mais, si l'on considère les progrès accomplis depuis 1938, les Etats-Unis gardent encore, par rapport à l'Europe occidentale, une avance de plus de 50 %, due aux progrès considérables réalisés par l'économie américaine pendant la seconde guerre mondiale. Si l'on compare, en effet, la production par habitant en 1952 à celle de 1938, on constate que l'accroissement réalisé aux Etats-Unis est de 70 % contre 10 % seulement en Europe. Dès 1948, le produit national brut, la consommation et l'investissement sont revenus, en Europe occidentale, au niveau de 1938. Entre temps, la population avait augmenté de 8 % et les importations de 15 %, alors que les exportations diminuaient de 5 %. Le déficit de la balance des paiements atteignait, en 1948, 44 milliards de dollars, ce qui constituait déjà un progrès sur le chiffre de 1947, qui était de 8 milliards et demi. — Dès la seconde année du plan Marshall, en 1949, le déficit de la balance des paiements était ramené à moins de 2 milliards de dollars. En 1952, on enregistrait un léger excédent. Pour éliminer le déficit, il a fallu que les exportations augmentent d'environ 50 % en volume par rapport à 1938, tandis que l'accroissement du volume des importations était de 10 %. La consommation des particuliers a retrouvé en 1950 son niveau de 1938, et elle a depuis continué de progresser de 1 % par an, bien que les dépenses militaires aient augmenté de 50 % entre 1950 et 1952.

\* \*

**La stabilité de la Suisse.** Le Bureau international du travail constate, dans son dernier rapport, que les variations enregistrées par les indices des prix à la consommation de 44 pays n'ont pas dépassé 2 % au cours de 1953. Cette étude, qui porte sur 87 pays au total, souligne que les prix ont augmenté de plus de 10 % dans 15 pays seulement. Si l'on compare les indices de 1952 à ceux de l'avant-guerre, on constate une hausse considérable. Les pays où elle fut inférieure de moins du double ne sont qu'au nombre de 10 seulement, à savoir la Suisse (68 %) qui enregistre le minimum, la Rhodésie du Nord et celle du Sud, la Nouvelle-Zélande, le Canada, les Etats-Unis (91 %), le Panama, le Venezuela, l'Union sud-africaine et la Suède (94 %). Dans les autres pays,

l'argent des consommateurs ne permet généralement d'acheter que la moitié ou le sixième de ce qu'il permettait d'acquérir avant la guerre. En définitive, c'est en Suisse que la hausse a été la moins marquée depuis 1939.

\* \*

L'impôt de défense nationale (6<sup>e</sup> période), d'après un fascicule du Bureau fédéral de statistique, accuse un produit total de 280,575,689 francs, dont 206,449,181 francs payés par les personnes physiques et 74,126,508 francs par les personnes morales. Les cantons qui ont payé dans l'ensemble un montant supérieur à 10 millions sont les suivants : Zurich 73,744,803 francs, Berne 39,359,342 francs, Bâle-Ville 27,797,970 francs, Genève 21,544,217 francs, Vaud 19,149,731 francs, Argovie 16,466,411 francs, Saint-Gall 12,082,832 francs, Neuchâtel 11,021,849 francs. L'impôt de défense nationale a produit 2,934,323 francs dans le canton du Valais et 2,917,467 francs dans le canton de Fribourg. Le rendement minimum est celui d'Appenzell Rh.-Int. (117,519 francs).

\* \*

L'emploi a augmenté dans l'industrie suisse, pour atteindre un nouveau record à la fin du deuxième trimestre de 1954. Le nombre total des ouvriers occupés s'est élevé d'un trimestre à l'autre de 1,8 %, dépassant de 1,7 % son niveau de juin 1953. Par rapport à la moyenne de 1938, le niveau moyen s'est élevé de 41 %. Le coefficient d'activité calculé par les chefs d'entreprises s'établit à 128, contre 125 pour le trimestre précédent. Les perspectives d'activité prochaine ont été jugées satisfaisantes pour 75 % des ouvriers. Le nombre des chômeurs complets a encore légèrement diminué. Il était, au milieu de 1954, de 1342 contre 1579 en juillet 1953.

\* \*

Les recettes douanières en août 1954 accusent un montant de 57 millions de francs, dont 10,6 millions provenant de l'impôt sur le tabac, et 15,7 millions de l'impôt sur les carburants. Les 10,6 millions sont utilisés à couvrir la prestation de la Confédération à l'AVS, et la moitié des 15,7 millions est répartie entre les cantons. Reste à la Confédération une somme de 38,6 millions de francs, soit 2,7 millions de plus qu'au mois d'août 1953. Les recettes des huit premiers mois s'élèvent à 334,6 millions de francs, soit 32,5 millions de plus qu'à la fin de la période correspondante de 1953.

\* \*

La Banque nationale suisse signale que, à la mi-septembre, les réserves monétaires ont augmenté de 55,9 millions de francs. L'encaisse-or s'est accrue de 56,2 millions et a passé à 6278 millions de francs. En revanche, les devises enregistrent un léger recul de 0,3 million qui les a ramenées à 529 millions. L'afflux des moyens monétaires est en rapport avec le décompte de l'U.E.P. pour le mois d'août. Les opérations de crédit ont enregistré un changement insignifiant, alors que le montant du portefeuille d'effets sur la Suisse demeurait pratiquement inchangé à 81 millions de francs. Les avances sur nantissements n'ont progressé que de 0,9 million, atteignant ainsi 21 millions de francs. Une contraction de 48,1 millions du chiffre des billets de banque en circulation a ramené le montant des billets non rentrés de 4858 millions de francs. Les billets revenus à la caisse de l'institut d'émission ajoutés à l'augmentation des biens monétaires ont provoqué un accroissement de 104,5 millions des engagements à vue qui atteignent 1938 millions. Les avoirs de banques, du commerce et de l'industrie en comptes de virement sont montés de 24,4 millions et figurent



à 1417 millions de francs. Les autres fonds à vue ont augmenté de 80,1 millions et ressortent à 521 millions.

\* \*

Nos exportations, en août, ont considérablement fléchi par rapport au mois précédent, notamment en ce qui concerne l'industrie métallurgique. Les montres (54,3 millions) et les machines (78,2 millions) ont perdu beaucoup de terrain. De même les sorties d'instruments et d'appareils (30,8) n'ont plus atteint celles de juillet dernier. Nos envois de textiles à l'étranger ont évolué diversement selon les branches de cette industrie. En effet, alors que l'on enregistre une forte plus-value de nos ventes de confection en comparaison de juillet écoulé (5,4), celles de tissus de coton (8,7) entre autres, sont en régression. De plus, les livraisons de broderies ont aussi diminué (8,9), mais leur rendement est cependant encore quelque peu supérieur à celui du mois d'août 1953. La reprise du commerce d'automne dans l'industrie des chaussures s'est traduite par un renforcement important des exportations au regard de juillet (3,9).

\* \*

Dans l'horlogerie. Le détail des exportations horlogères en juillet est connu depuis quelques jours seulement. Les exportations de produits horlogers ont atteint, ce mois-là, 103,5 millions de francs. Ce résultat favorable est dû à un phénomène connu, qui réapparaît chaque année : les livraisons en masse avant la période des vacances horlogères. Il a été exporté 2,111,217 montres, pour un total de 68,5 millions, 1,031,346 mouvements, pour un total de 27,5 millions, des pièces détachées pour un total de 5,5 millions, et de la grosse horlogerie pour un total de 1,5 million de francs. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 1954, les exportations horlogères ont atteint 560,8 millions contre 600,3 millions pour la période correspondante de l'année dernière. Dans ce chiffre, les exportations de montres figurent pour 378,6 millions (390,6) et celles de mouvements pour 132,9 millions de francs (161,7 millions).

\* \*

A l'intérieur, le mauvais temps de ces derniers mois a eu pour conséquence de supprimer pratiquement les commandes supplémentaires dans l'industrie de la confection et de la lingerie. Les fabriques et le commerce resteront en possession de tout un stock d'articles d'été, et il faut s'attendre à ce que celui-ci exerce un effet nuisible sur les affaires de l'année prochaine. En revanche, les commandes pour les saisons d'automne et d'hiver sont très satisfaisantes.

\* \*

Le marché suisse des fruits signale, cette année, une récolte réjouissante. On escompte 12,000 wagons de fruits de table, et de 18,000 à 30,000 wagons de fruits à presser. Comme notre marché n'est en mesure d'acheter qu'environ 8000 wagons des premiers, il en faudra exporter de 3000 à 4000.

\* \*

La Suisse achète de l'uranium. Les négociations entre notre pays et la Belgique concernant l'achat d'environ 10 tonnes d'uranium, nécessaire à la construction et au fonctionnement d'une pile atomique en Suisse, viennent de se terminer par la signature d'un contrat. Le minerai nécessaire sera livré par l'Union minière du Haut-Katanga et traité en Grande-Bretagne. La pile, qui sera alimentée par cet uranium, est destinée exclusivement à des recherches scientifiques et industrielles. A cette occasion, la Suisse et la Belgique sont convenues de procéder

à des échanges de caractère scientifique sur leurs expériences respectives en matière de construction et de mise en marche de piles atomiques.

\* \*

Mille hectares de terrains, chaque année, en Suisse, sont soustraits à la culture, par suite de l'extension de la construction industrielle ou locative, pour des bâtiments publics, ainsi que la création de routes et de places de sport. Le problème du développement des villes va se heurter à des difficultés sérieuses, étant donné qu'il faut maintenir un minimum de surface cultivable, sans toucher, autant que possible, à notre patrimoine forestier.

\* \*

**Le blé indigène.** Une grande partie de la récolte de blé de cette année a souffert des intempéries. Les dégâts sont particulièrement graves dans les régions où le blé a germé avant la rentrée des gerbes, ce qui rend le grain impropre à la panification. Une telle marchandise ne saurait être prise en charge par la Confédération, qui ne peut non plus l'accepter pour l'affouragement. Les allègements suivants sont cependant accordés : les céréales accusant un degré d'humidité qui dépasse le taux normal de 15 % pourront néanmoins être livrées à la Confédération, à condition qu'elles soient encore de bonne qualité ; le prix en sera réduit, compte tenu de la perte de poids due au séchage. Même lorsque le producteur a adopté une technique judicieuse lors de la moisson, la qualité du blé a pâti du mauvais temps dans bien des cas, ce qui se traduit par une diminution de son poids spécifique. Afin d'atténuer les pertes qui en résultent pour les agriculteurs, le Département fédéral des finances a décidé de réduire les réactions pour poids spécifique insuffisant : pour le froment pesant 70 kg. à l'hectolitre, la réaction ne sera que de 6 %, au lieu du 10 % habituel.

\* \*

A la foire de Châindon, l'apport a été moins important que les années passées. On remarquait relativement peu de poulains de l'année. Les mâles se vendaient de 300 à 400 francs et les pouliches de 500 à 600. Les poulains longres de 18 mois étaient payés de 900 à 1100 francs et les pouliches du même âge de 1100 à 1300. De belles pouliches de deux ans et demi, provenant d'Ajoie, furent vendues plus de 2000 francs.

\* \*

Les travaux publics pour la période 1955 à 1959 comportent pour le château de Porrentruy (installation des administrations de district) 1 million 800,000 francs ; Ecole cantonale et Ecole normale de Porrentruy, 800,000 francs ; Ecole d'agriculture de Courtemelon, 150,000 francs ; Maison de santé de Bellelay, 1 million 220,000 francs.

\* \*

L'alimentation en eau aux Franches-Montagnes, dans la commune du Noirmont, nécessite une subvention d'Etat de 193,000 francs ; nouveau réservoir de 200 m<sup>3</sup>, établissement de 13,350 mètres de conduites.

---

#### ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER  
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont  
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel: Fr. 8.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source